

**Résultats épreuve d'admission examen TAXI
04 juillet 2022 - département de l'Allier**

N°dossier	Métier	Résultat
229830	TAXI	Non admis
0000232659PE1	TAXI	Admis
0000234000PE1	TAXI	Admis
0000182317PE1	TAXI	Non admis
0000236481PE1	TAXI	Admis
0000236493PE1	TAXI	Admis
242222	TAXI	Admis
244975	TAXI	Admis

Moulins, le 8 juillet 2022

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier



Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	8
dont nombre de Taxi	8
dont nombre de VTC	0
Nombre de participants	8
dont nombre de Taxi	8
dont nombre de VTC	0
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	13,4/20
Taux de réussite moyen	80 %
Nombre de VTC admis	0
Nombre de taxis admis	6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER

7 rue Emile Guillaumin - CS 41703 - 03017 MOULINS Cedex - 04 70 46 20 20

www.cma-allier.fr · contact@cma-allier.fr

 chambre.metiers.artisanat.allier

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.